

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

**Présents** : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max et KATSAOUNIS Bruce

**Absents excusés** : Monsieur DE BRUYNE Vincent

**Secrétaire de séance** : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 14/11/2025

**Nombre de membres en exercice** : 9

**Nombre de membres présents** : 8

**OBJET : TRAVAUX CHEMIN DU JAS BAYARD - FACTURE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le chemin du Jas Bayard a subi de profondes dégradations suite aux dernières intempéries et que sa réfection relève désormais d'un caractère urgent.

Lorsque l'entreprise Routière du Midi était sur la commune pour la réalisation d'autres travaux pour la commune, il lui a demandé de faire les travaux de réparation et de revêtement du chemin du Jas Bayard. Le montant des travaux et de la facture s'élève à 8000.00 €HT – 9600.00€TTC

Monsieur le Maire demande au conseil d'entériner ces travaux réalisés et de l'autoriser à payer la facture à l'entreprise.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Valide les travaux de réparation et de revêtement sur le chemin du Jas Bayard et autorise Monsieur le Maire à payer la facture de l'entreprise Routière du Midi pour un montant de 8000.00€HT – 9600.00 €TTC.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 28 novembre 2025,

Le Maire,

**Alain COSTE**



Le secrétaire  
Benjamin CHESNEAU

